



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
19 février 2010
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Deuxième session

Genève, 3-7 mai 2010

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Promotion et renforcement de synergies entre les trois piliers

**Rapport intérimaire sur l'application des dispositions
de l'Accord d'Accra relatives aux transports
et à la facilitation du commerce**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport rend compte brièvement des activités menées et des résultats obtenus par le Service de la logistique commerciale de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce au titre des dispositions correspondantes de l'Accord d'Accra. Il met notamment en lumière les activités de recherche et d'analyse, de formation de consensus et de coopération technique entreprises entre la première et la deuxième session de la Commission du commerce et du développement.

Introduction

1. Les travaux réalisés par la CNUCED dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce depuis la première session de la Commission du commerce et du développement sont conformes au mandat énoncé dans l'Accord d'Accra sur ces questions. Les activités présentées ci-après dans l'ordre des paragraphes pertinents de l'Accord rendent compte des travaux menés par le Service de la logistique commerciale de la Division de la technologie et de la logistique.

I. Paragraphes de l'Accord d'Accra relatifs à l'assistance technique en matière de transports et de facilitation du commerce

2. Le paragraphe 107 de l'Accord d'Accra dispose que: «La CNUCED devrait apporter une assistance technique aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit pour la mise en place d'une infrastructure et de services adaptés et efficaces ainsi que pour l'élaboration d'accords de transport en transit, à l'appui du commerce.».

3. Le paragraphe 166 de l'Accord d'Accra dispose que: «La CNUCED devrait continuer de fournir des services de renforcement des capacités et d'assistance technique aux décideurs et aux agents économiques dans les pays en développement sur différentes questions telles que: la réduction des coûts de transport et l'amélioration des liaisons de transport et de la compétitivité des transports; l'élaboration et l'application d'outils institutionnels et juridiques appropriés; et la conception et l'application de mesures nationales et internationales visant à promouvoir la facilitation des transports et du commerce, y compris dans les couloirs de transit. Elle devrait coordonner ces travaux avec ceux d'autres organisations compétentes, le cas échéant. Elle devrait continuer d'aider les pays en développement dans les négociations sur la facilitation des transports et du commerce, notamment dans le contexte du Cycle de Doha, et pour une application effective des règles et normes adoptées.».

4. Le paragraphe 167 de l'Accord d'Accra dispose que: «La CNUCED devrait continuer d'aider les pays en développement à concevoir et à appliquer des politiques et des mesures visant à améliorer l'efficacité des transactions commerciales ainsi que la gestion des opérations de transport. Elle devrait aussi continuer de coopérer avec les États membres qui souhaitent se doter du système douanier automatisé SYDONIA.».

II. Activités en faveur des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit

5. Conformément au mandat énoncé au paragraphe 107 de l'Accord d'Accra, la CNUCED a continué de prendre une part active à la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit et de promouvoir une plus grande efficacité des transactions commerciales et une meilleure gestion des opérations de transport par le biais de projets nationaux et des mécanismes de coopération internationale.

6. La deuxième phase du projet de facilitation du commerce et des transports au Pakistan, financé par la Banque mondiale, a démarré officiellement en 2009. En Afghanistan, le volet «facilitation du commerce» du Projet d'assistance d'urgence pour la

modernisation des douanes et la facilitation du commerce a continué de donner de bons résultats, le Département du trafic de transit et de la facilitation du commerce du Ministère du commerce et de l'industrie en étant le bénéficiaire. Un atelier d'auto-évaluation a réuni pendant une semaine des acteurs du secteur public et du secteur privé, qui ont analysé les capacités dont l'Afghanistan disposait actuellement pour appliquer les mesures de facilitation du commerce négociées à l'OMC.

7. Pour ce qui est du transit, le travail a principalement consisté à apporter un appui de fond aux négociations bilatérales concernant l'Accord de commerce de transit Afghanistan-Pakistan et ses protocoles. Parmi les autres résultats obtenus en 2009, on peut citer la communication à l'OMC d'un mémorandum sur le régime de commerce extérieur – étape importante du processus d'accession de l'Afghanistan à cette organisation – et l'enquête nationale réalisée par l'Association afghane des transitaires.

8. Une réunion spéciale d'experts sur les ports de transit desservant les pays en développement sans littoral a été organisée en décembre 2009. Elle a permis aux experts et à différentes parties intéressées de parler des problèmes que rencontraient les pays en développement sans littoral lorsqu'ils utilisaient les ports de transit des pays côtiers voisins, mais aussi des possibilités que cela leur ouvrirait. Dans le contexte du ralentissement économique mondial, ils ont examiné les répercussions possibles de la crise sur l'activité et l'investissement dans les ports de transit afin d'évaluer les effets, positifs ou négatifs, sur les pays en développement sans littoral. Les débats et les recommandations se sont concentrés sur les principales difficultés et sur les meilleures pratiques afin d'axer l'assistance technique et les travaux d'analyse du secrétariat de la CNUCED sur ce qui intéressait le plus les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit. Les experts ont examiné l'évolution récente de la situation dans les ports de transit et les avantages que pourraient en tirer les acteurs intéressés dans les pays sans littoral.

III. Assistance technique et renforcement des capacités

9. Conformément au paragraphe 166 de l'Accord d'Accra, la CNUCED a continué d'aider les pays en développement dans les négociations en cours à l'OMC sur la facilitation du commerce. Les activités d'assistance de la CNUCED ont pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des pays, de planifier, de mettre en œuvre et de superviser les réformes en matière de facilitation du commerce. Plusieurs moyens d'action sont possibles: a) créer des groupes de travail interinstitutions; b) renforcer la collaboration régionale; et c) aider à évaluer les besoins en matière de facilitation du commerce. En 2009, les négociations sur les questions liées à la mise en œuvre se sont intensifiées, cependant que des progrès étaient réalisés sur la teneur et le libellé des règles juridiques susceptibles de figurer dans le futur accord de l'OMC sur la facilitation du commerce. La recherche d'une nouvelle approche du traitement spécial et différencié du point de vue de l'assistance technique et le rôle et la contribution des organisations internationales et des organismes de normalisation pour ce qui est de l'aide à apporter aux pays en développement pour la mise en œuvre des engagements sont au cœur du débat sur ces questions.

10. En 2009, la CNUCED a participé en tant que facilitateur principal aux réunions d'évaluation des besoins nationaux dans le domaine de la facilitation du commerce de plusieurs pays en développement: Afghanistan, Cap-Vert, Comores, Nicaragua, Sénégal et Togo. Elle a aussi effectué des missions consultatives et organisé des ateliers nationaux sur les négociations menées à l'OMC sur la facilitation du commerce, dont ont bénéficié le Cap-Vert, la Guinée, l'Indonésie, la Mongolie et le Nicaragua. En collaboration avec l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI), elle a fourni une assistance technique pour les négociations sur la facilitation du commerce en

participant à deux ateliers régionaux – un pour les PMA asiatiques (Cambodge) et un pour les PMA africains (Zambie).

11. En 2009, la CNUCED a encore renforcé sa collaboration avec plusieurs organisations régionales, dont l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Elle a également financé la participation de représentants des États membres et de fonctionnaires du secrétariat de l'OECO aux sessions du Groupe de négociation sur la facilitation des échanges de l'OMC et fourni un appui à la fois financier et fonctionnel à des groupes de travail nationaux et régionaux chargés de cette question. Elle a contribué à un atelier régional de l'UEMOA en Côte d'Ivoire consacré aux négociations sur la facilitation du commerce et au projet de guichet régional unique. Elle a organisé pour les délégations basées à Genève trois réunions de réflexion sur les dispositions relatives au traitement spécial et différencié et sur les questions d'application des règles, deux sujets capitaux pour les pays en développement. Dans la série des Notes techniques sur la facilitation du commerce, la CNUCED a publié une note concernant les groupes de travail multi-institutions sur la facilitation du commerce, qui rend compte de sa longue expérience dans ce domaine où elle a lancé et appuyé de multiples initiatives de collaboration. La note a été présentée en tant que document de travail au Groupe de négociation de l'OMC. La CNUCED et la Commission économique pour l'Europe de l'ONU ont enfin créé une base de données sur l'expérience acquise par les pays concernant les pôles et les comités de facilitation du commerce fondés sur la collaboration des secteurs public et privé.

12. Conformément au mandat énoncé aux paragraphes 107 et 166 de l'Accord d'Accra, la CNUCED a poursuivi ses activités de renforcement des capacités et de conseil dans toute une série de domaines. En 2009, elle a rédigé des réponses et des avis sur un large éventail de questions juridiques, par exemple sur: a) la Convention des Nations Unies de 1974 relative à un code de conduite des conférences maritimes; b) les principales sources du droit des assurances maritimes et des contrats de transport multimodal; c) divers aspects des Clauses types de la CNUCED relatives à l'assurance des marchandises; d) le régime d'exploitation des ressources minérales au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982; et e) la ratification de diverses conventions internationales adoptées sous l'égide de la CNUCED. Elle a en outre répondu à diverses demandes ponctuelles d'information, de données et d'explications.

13. Dans le cadre des activités de renforcement des capacités menées en 2009, le secrétariat de la CNUCED a présenté des exposés sur les transports et la facilitation du commerce: a) à l'Université maritime mondiale de Malmö (Suède); b) à un atelier sur les ports secs à l'Université polytechnique de Hong Kong (Chine); c) à un atelier de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur une approche intégrée de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement dans la région méditerranéenne (Malte); d) à la conférence annuelle de l'International Association of Maritime Economists à l'Université du Pacifique (Pérou); et e) au Comité de développement maritime à la Trinité-et-Tobago. Des exposés sur les principaux aspects de la Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (Règles de Rotterdam) ont été présentés à la Conférence internationale sur le transport multimodal de marchandises dangereuses (Saint-Pétersbourg) et à l'assemblée générale de l'Association mondiale des dispatcheurs (Marrakech). Des activités de formation ont été réalisées en Colombie, en Égypte, en Suisse et en Indonésie, dans le cadre de l'Institut virtuel et des cours organisés au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Le Service de logistique commerciale a aussi contribué au programme de formation portuaire TrainForTrade en Malaisie, aux Maldives, à Maurice et en République-Unie de Tanzanie. Enfin, la CNUCED a coopéré avec la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA) à la réalisation d'un programme de formation des formateurs en République arabe syrienne.

14. Le programme SYDONIA s'est poursuivi en 2009, conformément aux dispositions du paragraphe 167 de l'Accord d'Accra, où il est demandé au secrétariat de la CNUCED de «continuer de coopérer avec les États membres qui souhaitent se doter du système douanier automatisé SYDONIA¹».

15. Par son ampleur, le programme SYDONIA reste le programme de coopération technique le plus important de la CNUCED. En 2009, plus de 61 projets d'assistance technique étaient en cours, dont 11 projets régionaux/interrégionaux. Dans le cadre du projet régional mené en coopération avec le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), le nombre de sites équipés du logiciel SYDONIA++ a augmenté aux Comores, en République démocratique du Congo, en Érythrée, aux Seychelles et au Swaziland. La mise en œuvre du SYDONIA++ ou la migration vers le nouveau logiciel se sont poursuivies en Afghanistan, au Botswana, au Cameroun, au Congo, en Guinée, au Malawi et au Nigéria. Des projets d'installation du SYDONIA++ ont démarré en Guinée-Bissau, en Guinée équatoriale et en Sierra Leone.

16. Au titre d'un projet d'assistance technique financé par l'Union européenne, la CNUCED a continué: a) de soutenir des activités réalisées avec la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC); b) de moderniser les systèmes douaniers nationaux; et c) de travailler à la conception et à la mise en œuvre d'un système de transit régional, fondé sur SYDONIA World. Dans le volet «transit», ce projet, qui comporte de nombreuses activités (formation, documentation, appui régional, etc.), se concentrera tout d'abord sur deux couloirs (Douala-Bangui et Douala-N'Djamena), avant d'être étendu aux sept pays de la région.

17. En 2009, la dernière version du programme SYDONIA, basée sur la technologie Internet, est entrée en service en Albanie, en Côte d'Ivoire, en Géorgie, en Haïti, en Jordanie (à l'administration nationale des douanes et dans la zone économique spéciale d'Aqaba), au Liban, en République de Moldova, dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne, couvrant l'ensemble des formalités de dédouanement. Le logiciel SYDONIA World a également été mis en service au Cambodge et des activités de mise en œuvre ont débuté ou continué à Gibraltar, en République islamique d'Iran, au Libéria, en Jamahiriya arabe libyenne, aux Maldives, à Sao Tomé-et-Principe, à Sri Lanka, en Tunisie, en République bolivarienne du Venezuela et au Zimbabwe.

18. Toujours en 2009, l'équipe centrale SYDONIA a continué d'assurer une assistance technique en ligne, par courriel, par téléphone, etc., pour la maintenance du système et sur le terrain pour l'installation des nouvelles versions du logiciel, l'adaptation des équipements ou des logiciels, l'amélioration des applications, etc. Les fonctionnaires ou des consultants ont effectué quelque 240 missions (hors formation) dans les pays partenaires. Dans un souci de coopération Sud-Sud, plus de 60 % de ces missions ont été assurées par des experts venus de pays utilisant eux-mêmes le système SYDONIA.

19. En ce qui concerne le transfert de connaissances et le renforcement des capacités, 74 sessions de formation au système SYDONIA ont été organisées dans le monde en 2009 aux niveaux national et régional, sur les applications douanières et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Les cours sur les applications ont principalement porté sur la sélectivité et la gestion des risques, l'évaluation en douane et les formalités de transit, tandis que les cours consacrés aux TIC avaient pour thèmes la structure et la gestion des bases de données, l'échange d'informations et les

¹ Le site Internet SYDONIA (www.asycuda.org) donne notamment une description générale du système et de ses applications et présente des projets nationaux.

télécommunications, la technologie Web, et la maintenance et le développement du système SYDONIA.

20. Les activités de recherche-développement se sont poursuivies en 2009 dans la perspective d'élargir les applications du système au concept de «guichet unique pour le commerce international». Le guichet unique permettra de connecter les autres administrations publiques au système des douanes pour un échange électronique de données et de documents, jetant ainsi les bases d'une administration en ligne et d'un environnement dématérialisé accessible aux agents commerciaux. Dans ce contexte, un projet a été élaboré avec le Ministère néerlandais de l'agriculture pour intégrer son système d'exportation CLIENT dans le système SYDONIA et expérimenter un système d'exportation SYDONIA/CLIENT permettant d'informatiser les formalités d'exportation, y compris la délivrance des certificats d'exportation. Le projet doit démarrer en janvier 2010.

21. Des accords ont récemment été conclus avec la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG-TAXUD) de la Commission européenne et avec le Bureau du Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour resserrer la coopération sur des questions de recherche-développement et de mise en œuvre d'intérêt mutuel. La Direction de la politique douanière de la DG-TAXUD prévoit la mise en place d'un système dématérialisé de certificats d'origine établis par les exportateurs agréés, qui permettrait aux partenaires commerciaux de l'Union européenne d'effectuer leurs formalités exclusivement par le biais d'une seule et unique plate-forme électronique. On pourrait envisager d'intégrer au système SYDONIA, le cas échéant, certains formats et certaines structures d'éléments de données conçus et établis par les services compétents de la Direction de la politique douanière de la DG-TAXUD. En ce qui concerne le secrétariat de l'OMD, une coopération étroite avec le programme SYDONIA contribuera à la mise en service de la version 3.0 du Modèle de données de l'OMD, qui est en cours d'achèvement.

22. On peut évaluer les effets des projets SYDONIA au moyen de plusieurs critères d'ordre institutionnel et autres critères liés à la facilitation du commerce – par exemple, accroissement des recettes, amélioration de la facilitation, accélération du dédouanement, établissement de statistiques commerciales à jour et fiables. L'application uniforme au niveau national de la législation douanière et des règles qui s'y rapportent et le calcul automatique des droits et des taxes entraînent une augmentation des recettes budgétaires de l'État, tandis que des statistiques commerciales et fiscales actualisées et fiables aident à bien planifier la politique économique. La dernière version du programme SYDONIA devrait avoir d'importantes incidences sur les transactions commerciales et administratives en ligne: le commerce international sera plus facile et moins coûteux, et les marchés internationaux plus accessibles aux entreprises des pays en développement. Toutefois, le succès des projets dépend beaucoup de la volonté de changement et du niveau d'engagement et d'appui des gouvernements.

IV. Recherche et analyse sur les transports et la facilitation du commerce

23. Le paragraphe 164 de l'Accord d'Accra dispose que: «Dans le domaine de la facilitation du commerce, des transports et des services associés intéressant les pays en développement, la CNUCED devrait continuer d'analyser les questions qui ont des incidences sur le commerce et les transports des pays en développement et sur la sécurité des chaînes d'approvisionnement internationales. Elle devrait également diffuser ses analyses et l'information pertinente, et promouvoir l'échange d'expériences.».

24. Le paragraphe 165 de l'Accord d'Accra dispose que: «La CNUCED devrait entreprendre des travaux de recherche en vue d'élaborer des recommandations qui

permettront aux pays en développement de réduire les coûts de transport et d'améliorer l'efficacité des transports et les liaisons de transport. Ces travaux de recherche devraient particulièrement porter sur les besoins des pays les plus vulnérables, en particulier sur la conception et la mise en place de systèmes de transit cohérents au bénéfice des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, en tenant compte de la Déclaration ministérielle et du Programme d'action d'Almaty. Il faudrait également s'attacher à promouvoir le transport multimodal.».

25. Le paragraphe 168 de l'Accord d'Accra dispose que: «Par ses travaux de recherche et d'analyse directive, la CNUCED devrait aider les pays en développement à faire des choix éclairés pour relever les défis environnementaux en rapport avec les stratégies de transport, et contribuer à définir les besoins correspondants en matière de renforcement des capacités et les mesures réglementaires appropriées.».

26. Conformément à son mandat (par. 164, 165 et 168 de l'Accord d'Accra) et compte tenu des intérêts particuliers des pays en développement, la CNUCED a poursuivi ses travaux de recherche et d'analyse dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce. En 2009, elle en a largement diffusé les résultats dans des publications périodiques telles que l'*Étude sur les transports maritimes*, qui paraît chaque année, et le bulletin d'information trimestriel *Transport Newsletter*. L'*Étude sur les transports maritimes 2009* traitait de nombreux sujets qui ont des répercussions sur les transports et le commerce de tous les pays, plus particulièrement des pays en développement, à savoir: a) l'évolution du trafic maritime international de marchandises et de la flotte mondiale; b) le volume du trafic portuaire et le débit de chargement et de déchargement des marchandises; et c) l'évolution de la réglementation et de la législation dans le domaine des transports et du commerce; une partie de l'*Étude* était plus spécialement consacrée au commerce et aux transports maritimes en Afrique. Le rapport 2009 sur *Le développement économique en Afrique* a, lui aussi, fait une large place aux questions de transport.

27. Dans le cadre de son examen de l'évolution de la législation des transports, l'*Étude sur les transports maritimes 2009* analysait les principaux aspects de la nouvelle Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises. En effet, en décembre 2008, après des années de travaux préparatoires sous les auspices de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), l'Assemblée générale a adopté la *Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer*. Le secrétariat de la CNUCED a activement participé, dès 2002, aux réunions du Groupe de travail compétent de la CNUDCI, auquel il a fourni des analyses de fond pour examen pendant toute la durée du processus de rédaction. Cette documentation, qui appelle l'attention sur les points pouvant poser problème, en particulier du point de vue des pays en développement, peut être consultée sur le site Web de la CNUCED². La nouvelle Convention, aussi dénommée «Règles de Rotterdam», établit un cadre de responsabilité obligatoire pour le transport international de marchandises effectué par mer et le transport multimodal international comportant un parcours maritime. Elle traite également d'un certain nombre de questions non soumises actuellement à un droit international uniforme. Au vu de la complexité de ce nouvel instrument juridique et de la nécessité pour les responsables politiques de l'évaluer avant de décider de le ratifier, l'analyse des dispositions de la nouvelle Convention est importante et constitue l'une des priorités de la Section des politiques et de la législation du Service de logistique commerciale.

28. En 2009, divers articles de fond ont été publiés dans le bulletin d'information *Transport Newsletter* sur plusieurs questions ayant trait aux transports et au commerce,

² www.unctad.org/ttl/legal.

dont: a) les mécanismes nationaux de coordination en matière de facilitation du commerce; b) la connectivité des services de ligne, avec un gros plan sur l'Afrique et l'Amérique du Sud; c) les ports secs; d) la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR); e) les transports maritimes et les changements climatiques; f) les interactions entre la crise économique mondiale et les transports maritimes; g) l'évolution du programme SYDONIA; h) le Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce; i) le Groupe de travail national de la facilitation du commerce de Sainte-Lucie; j) l'auto-évaluation de la facilitation du commerce en Afghanistan, dans le cadre de l'OMC; k) les partenariats public-privé pour le développement d'infrastructures visant à faciliter le commerce et les transports; l) les ports de transit desservant les pays en développement sans littoral; m) un cours de formation de formateurs de la FIATA; n) la conception et la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce en Asie et dans le Pacifique; o) la troisième réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral; et p) l'évolution du programme de formation portuaire de la CNUCED.

29. Les résultats des travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED ont aussi été diffusés sous la forme de publications isolées, d'études et de rapports. En 2009, la CNUCED a achevé une étude empirique consacrée aux incidences de la hausse des prix du pétrole sur les coûts de transport maritime (UNCTAD/DTL/TLB/2009/2), qui s'appuyait sur une analyse de régression pour estimer le degré de sensibilité des taux de fret maritimes aux modifications des prix du pétrole, s'agissant en particulier du commerce conteneurisé. L'analyse a été étendue au vrac solide (par exemple, minerai de fer) et liquide (pétrole). Il a été constaté que les prix du pétrole influent sur les taux de fret maritimes. En ce qui concerne le commerce conteneurisé, les résultats font apparaître une rupture dans la structure des données qui indique que lorsque les prix du pétrole dépassent un certain seuil, les taux de fret pour les conteneurs deviennent plus sensibles à l'augmentation de ces prix. Cela entraîne un certain nombre de conséquences pour les transports et le commerce maritimes si les cours du pétrole se remettent à flamber comme en 2007 et 2008 et se maintiennent durablement à un niveau élevé (et peut-être même sans précédent) en raison de la raréfaction de l'offre attendue au cours des prochaines décennies. Les résultats de l'étude contribuent à la littérature sur le sujet, en améliorant la compréhension du rôle des prix du pétrole en tant que facteur déterminant du coût des transports maritimes et des incidences plus générales de ces prix sur les transports et le commerce.

30. La CNUCED a aussi poursuivi ses travaux de recherche sur l'accès aux marchés mondiaux à travers l'analyse de son indice de connectivité des transports maritimes réguliers. Établi en 2004, cet indice est fondé sur cinq éléments: a) nombre de navires (porte-conteneurs); b) capacité de charge (conteneurs); c) nombre de compagnies; d) nombre de services; et e) taille maximale des navires desservant un pays donné. En 2009, la Chine est restée le pays affichant l'indice de connectivité le plus élevé, suivi par Hong Kong (Chine), Singapour, les Pays-Bas et la République de Corée. Avec la crise économique mondiale, le nombre de navires, leur capacité de charge totale en équivalent vingt pieds (EVP), le nombre de services et le nombre de compagnies par pays ont tous diminué entre juillet 2008 et 2009. Seule la taille maximale des navires a continué d'augmenter. En effet, malgré la crise économique dans le monde entier, les nouveaux navires livrés par les chantiers navals sont plus grands.

31. Conformément au mandat énoncé au paragraphe 168 de l'Accord d'Accra – aider les pays en développement à relever les défis environnementaux en rapport avec les stratégies de transport – et à la suite de la première session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce tenue en février 2009 sur le thème «Transports maritimes et défi posé par les changements climatiques», le secrétariat de la CNUCED a établi un résumé des travaux de la réunion afin de présenter les principales questions examinées par les experts et faire connaître leurs points de vue à un

public plus large (UNCTAD/DTL/2009/1); ce document a aussi été distribué à la Conférence de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Copenhague, à titre de contribution de la CNUCED à l'important débat sur les mesures appropriées à prendre pour relever le défi des changements climatiques. Rassemblant quelque 180 représentants de 60 pays, 20 organisations (institutions des Nations Unies et organisations intergouvernementales et non gouvernementales) ainsi que des représentants des secteurs maritime et portuaire du monde entier, la réunion d'experts a été la première du genre à aborder de manière intégrée les nombreux problèmes que les changements climatiques posaient au secteur maritime, en s'intéressant à la fois aux mesures d'atténuation et d'adaptation et à différentes questions qui s'y rattachaient comme l'énergie, la technologie et le financement.

32. Dans l'*Étude sur le transport maritime 2009*, le secrétariat de la CNUCED a continué de rendre compte d'autres activités et processus en rapport avec l'environnement ayant des incidences sur les transports et le commerce, y compris d'activités entreprises sous les auspices de l'Organisation maritime internationale. De plus, il a commencé d'examiner certains aspects de la réglementation internationale relatifs aux responsabilités en cas de pollution par les hydrocarbures due aux navires afin d'améliorer la compréhension de ces questions et d'aider les décideurs des pays en développement à se déterminer face à l'adoption de conventions internationales en la matière.

V. Activités intergouvernementales et formation de consensus

33. En décembre 2009, le secrétariat de la CNUCED a convoqué la deuxième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce sur le thème: «Partenariats public-privé pour le développement d'infrastructures visant à faciliter le commerce et les transports». Il a établi une note d'information qui examinait les répercussions de la crise économique et financière sur les services et les infrastructures de transport et d'appui au commerce et indiquait des modalités de coopération susceptibles d'améliorer l'efficacité des transports et de faciliter le commerce. Il y analysait aussi les besoins spécifiques des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, les modalités de coopération résultant des négociations sur la facilitation du commerce menées à l'OMC et le rôle des technologies dans la création et l'exploitation d'infrastructures et de services efficaces de transport et de facilitation du commerce. Les experts présents à la réunion ont examiné la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, qui vise à répondre aux besoins des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, et ont souligné la nécessité d'encourager des approches et des modèles de partenariat public-privé concernant la facilitation du transit. Ils ont aussi invité la CNUCED à continuer d'apporter son appui aux pays en développement dans les négociations du Cycle de Doha et du Programme de Doha pour le développement. La note d'information (TD/B/C.I/MEM.1/5) et le rapport de la réunion (TD/B/C.I/MEM.1/6) ont été présentés à la Commission.